M. Roberge: Je ne demande pas,—je le di-sais tantôt,—quel montant a été versé à Canada. Des subventions ont été accordées moyenne du montant touché par chacun d'eux. Ou est-ce trop compliqué? Je serais heureux d'obtenir les renseignements plus tard.

L'hon M. Fulton: Je ne pense pas que ce soit possible d'indiquer une moyenne, car les subventions de la division dépendent du service social individualisé accompli par les diverses sociétés dont j'ai parlé. Vraiment, ce serait impossible de fournir une moyenne. Je serai heureux de faire tenir au député, à son gré, une liste montrant les sommes versées au cours de la dernière année financière.

M. Roberge: Plus tard, quand le ministre aura terminé, il pourrait fournir ces renseignements. Il pourrait le faire plus tard, et pas nécessairement lors de l'étude des prévisions budgétaires. J'aimerais recevoir ces renseignements plus tard.

## L'hon. M. Fulton: Fort bien.

M. Roberge: Il y a un service social dans ma circonscription de Mégantic. J'aimerais savoir si ce service social peut toucher une tranche de ce crédit en recevant une subvention. J'espère qu'à la suite de ces renseignements, on fera une demande et j'espère aussi qu'elle sera étudiée favorablement.

L'hon. M. Fulton: L'année dernière cette société a reçu une subvention de \$150 et l'on m'assure que, si cette société s'est occupée de service social cette année, elle recevra une subvention proportionnée au nombre de cas individuels dont elle s'est occupée. La subvention sera augmentée suivant le supplément de cas traités cette année par rapport à l'année dernière.

M. Roberge: Je vous prie de m'excuser. Je n'ai peut-être pas bien entendu mais il m'a semblé que ce service social n'a pas été inclus dans la liste donnée par le ministre.

L'hon. M. Fulton: Oui, si je l'ai omise, je le regrette. Ce service est porté sur ma liste: service social de Mégantic et de Thetford-Mines.

L'hon. M. Martin: Je ne sais si j'ai bien compris ce qu'a dit le ministre à propos des subventions. La société John Howard a-t-elle reçu des subventions dans chaque province. Je ne demande pas à mon honorable ami de donner encore une fois lecture de la liste. Il a dit, je crois, que la société John Howard, dans l'île Vancouver, avait reçu une subvention. N'y a-t-il pas une société John Howard pour l'ensemble de la Colombie-Britannique?

L'hon. M. Fulton: Oui, il y en a une; elle

chacun de ces organismes, mais plutôt la aux organisations provinciales et aux organisations locales.

(Le crédit est adopté.)

151. Administration, \$218,599.

M. Aiken: Je voudrais poser au ministre de la Justice quelques questions touchant le traitement et les allocations de retraites des juges. Je vois que cette question relève, de façon générale, des crédits 151 à 155. J'espère que le président me permettra de grouper ces crédits, attendu qu'ils sont tellement semblables. Avant de poser mes questions, je voudrais faire quelques observations.

Le Canada a toujours eu et a encore une magistrature dont nous sommes extrêmement fiers. Le principe de l'indépendance des influences extérieures et de la stabilité du poste durant bonne conduite a contribué à la bonne réputation du régime judiciaire du Canada. Pour conserver ces hautes normes, il est nécessaire de choisir dans les rangs de la pro-

fession juridique...

M. Robichaud: Monsieur le président, j'invoque le Règlement et j'aimerais que vous rendiez une décision à ce sujet. Je me demande s'il est conforme au Règlement de parler des traitements des juges à l'égard d'un crédit statutaire.

M. Aiken: Je ne voulais pas parler d'un crédit statutaire. Je croyais parler des crédits nº 151, 152, 153, 154 et 155 qui sont des crédits administratifs dont relève l'augmentation du traitement des juges. Je reconnais que les traitements mêmes sont statutaires. Je voulais traiter cette question dans le cadre des crédits administratifs non statutaires.

## M. Drysdale: Est-ce régulier?

M. le président suppléant: Le député se rend compte, j'en suis sûr, qu'il ne peut traiter des crédits statutaires.

M. Howard: Je voudrais, si on m'y autorise, dire quelques mots au sujet du rappel au Règlement.

M. le président suppléant: A l'exception du crédit relatif à l'administration.

M. Howard: Je me souviens d'avoir été entraîné dans la même discussion lors de l'examen des crédits du ministère des Travaux publics; la même question a été soulevée, non au sujet du crédit relatif à l'administration mais d'un crédit statutaire qui se rapportait presque au même sujet. Je ne me souviens pas de la date exacte mais c'était durant la dernière session; la même objection a été soulevée sur la question de est incluse dans la liste. Elle a cependant savoir si je pouvais m'enquérir au sujet d'un une filiale distincte dans l'île Vancouver, crédit statutaire contenu dans les prévisions

[L'hon. M. Fulton.]